



AMBASSADE DE SUISSE
EN SUÈDE

Réf.: 541.1 - BT/jt

ad. Lu/ad - Sd.
875.2.t.

E.V.D. HANDELSABTEILUNG		111 82 STOCKHOLM 1, 15 juin 1976
No. <i>Sd. 875.2.t.</i>		Box 1237 Skeppsbron 20
EE		STOCKHOLM, r. Blasieholmstorg Téléphone 23 15 50
R 18. JUNI 1976	22-6-76	
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	Division du Commerce Département fédéral de l'économie publique
Kopie an <i>16.50</i>		

3003 B e r n e

"Wirtschaftsrat"

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à la correspondance échangée à ce sujet, je vous remets ci-joint une notice de mon Premier collaborateur concernant la composition et l'activité du "Schweizerischer Wirtschaftsrat" en Suède (SWR), ainsi que ses relations avec l'Ambassade.

J'ai pensé, en effet, que vous seriez intéressé à mieux connaître le rôle joué par cette organisation dans le contexte de la promotion des échanges commerciaux entre les deux pays. Actuellement, elle est dirigée par le Directeur de la Firme Ciba-Geigy à Norrköpping, M. Theo Nagel, qui en est le véritable moteur.

Si nous savons utiliser le "Wirtschaftsrat", j'ai le sentiment que, sans perdre notre indépendance, il pourra nous rendre certains services dans l'intérêt des firmes suisses qui désirent trouver des débouchés dans mon pays de résidence.

Cette notice a été rédigée en se basant en particulier sur le Protocole de l'Assemblée générale de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger qui s'est tenue le 27 avril 1976 à Bâle et sur les entretiens que mon collaborateur a eus avec le Comité du SWR à Stockholm.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

Annexes : - 1 notice
- 1 liste des membres
du Wirtschaftsrat (B. Turrettini)

B. Turrettini

"Schweizerischer Wirtschaftsrat"
en Suède (SWR)

Aussi bien par le but qu'il s'est fixé que par ses activités, le SWR est semblable à une Chambre de commerce dont il ne possède cependant pas la nature juridique mais dont il exerce la fonction. Etant membre correspondant de l'Union des Chambres de commerce suisses à l'étranger, il reçoit à ce titre un "dédommagement" pour les prestations qu'il offre. Si cette reconnaissance semi-officielle lui permet de remplir certaines tâches, elle ne facilite cependant pas ses rapports avec l'OSEC et l'Ambassade, des relations qui ont toujours eu un aspect quelque peu ambigu.

Afin de mieux cerner ce problème, un regard à l'intérieur du SWR s'impose :

- 1) Sa composition : ses membres se recrutent parmi les milieux financiers, économiques et commerciaux suédois et le Comité (Vorstand) est composé par les représentants en Suède de grandes industries suisses (Ciba-Geigy, Sandoz, Brown-Boveri et Bühler), par les directeurs de Swissair et de l'ONST pour la Suède et par des banquiers suédois, ainsi que, depuis le mois passé, par un directeur de la Société de Banque Suisse à Bâle (cf. la liste nominative en annexe). Le soussigné, étant membre d'office du Comité a eu l'occasion de participer à ses réunions. Il en a retenu l'impression qu'il existe une volonté bien affirmée de venir en aide aux petites et moyennes entreprises suisses (les représentants des

grandes industries n'ont, quant à eux, guère besoin du SWR). A son avis, cette bonne volonté pourrait être mieux utilisée.

2) Son fonctionnement : l'organe exécutif est le Secrétariat qui, en fait, est assuré par une seule personne. Les moyens financiers faisant défaut, ce secrétaire ne peut être rétribué. Actuellement, la Enskilda Banken, l'une des plus grandes banques suédoises, met à disposition du SWR l'un de ses collaborateurs, dont l'activité est essentiellement consacrée à la tâche de secrétaire du SWR, un bureau ainsi qu'une ligne de téléphone dont le numéro d'appel est propre au SWR.

3) Son activité : parfois elle est indépendante, parfois elle s'établit en collaboration ou en concurrence avec l'OSEC, l'Ambassade ou l'une des chambres de commerce cantonales. Afin de mieux sérier ces questions, il est nécessaire de les aborder au niveau des différents genres d'activités du SWR en examinant comment il a agi jusqu'à présent et comment ses tâches pourraient être mieux réparties afin que là où il y avait concurrence s'établisse à l'avenir, dans la mesure du possible, la collaboration.

A- Activités communes à l'Ambassade et au SWR

a) Renseignements commerciaux.

aa) Demande d'adresses de maisons d'importation suédoises par une entreprise suisse

L'Ambassade envoie au requérant une liste de 10 ou 20 sociétés suédoises qui sont susceptibles d'être

tre intéressées à l'importation du produit suisse et demande pour ce renseignement des frais s'élevant à Fr. 30.-. Elle ne peut, faute d'expérience, que très rarement communiquer à son correspondant des indications concernant l'ampleur de la demande pour ce produit ni lui recommander l'une ou l'autre de ces entreprises. Il s'agit par conséquent d'une information de caractère général.

Le SWR répond, quant à lui, aux demandes qui lui parviennent, en faisant un choix entre 5 ou 6 sociétés suédoises qui, selon son expérience, pourraient être intéressées à l'importation du produit suisse et signale à son correspondant si, à son avis, la demande est très faible ou si un produit similaire est déjà bien introduit sur le marché. Son information est gratuite pour les membres du SWR, les frais pour les non-membres s'élèvent à Fr. 10.- par adresse. Ce renseignement est plus précis que celui donné par l'Ambassade.

Proposition : il ne serait pas opportun de remettre dès aujourd'hui ce genre de renseignements entièrement entre les mains du SWR mais à plus long terme, cette solution peut être envisagée. Il est par contre possible de faire un premier pas dans cette direction, en agissant à l'avenir ainsi

- l'Ambassade et le SWR répondent chacun, comme par le passé, aux demandes qui leur sont adressées;
- l'Ambassade, dans sa réponse, signale à son correspondant que s'il désire des informations plus précises concernant l'une ou l'autre des entreprises dont elle donne les noms, il peut s'adresser au SWR.

*kleinlich und
kompliziert*

ab) Demande d'adresse de maisons d'exportation suédoise par une entreprise suisse

L'Ambassade ne donne en général pas une liste d'entreprises suédoises mais nomme des associations de producteurs ou de grossistes. Si le renseignement comporte moins de 3 adresses, il est gratuit, sinon le tarif est appliqué. Le SWR sélectionne quelques adresses de producteurs et applique son tarif mentionné sous aa).

Proposition : idem que sous aa)

ac) Demande d'adresses d'entreprises suisses par une maison d'exportation suédoise

L'Ambassade, jusqu'à aujourd'hui, faisait preuve de réticence et répondait que pour la promotion des exportations suédoises, les institutions de ce pays étaient compétentes. À l'avenir, elle donnera une liste d'entreprises suisses, tout en soulignant que l'"Institut d'exportation" suédois est mieux à même de donner des renseignements plus circonstanciés à ce sujet.

Le SWR a toujours agi ainsi et agira de même à l'avenir.

Ce genre de renseignements est gratuit.

ad) Demande d'adresses d'entreprises suisses par une maison d'importation suédoise

L'Ambassade et le SWR donnent gratuitement le même genre de renseignements dont la source identique est la publication de l'OSEC "Qui produit quoi en Suisse ?"

Pas de modification prévue dans ce cas.

Remarque : les renseignements commerciaux sont également donnés par téléphone, aussi bien par l'Ambassade que par

le SWR.

b) Représentants

ba) Offres d'une maison de représentation suédoise pour des produits suisses

L'Ambassade travaille en collaboration avec l'OSEC selon une méthode qui vous est connue.

Le SWR, qui ne reçoit guère de demandes de ce genre, n'est pas agréé par l'OSEC pour les traiter.

Proposition : ne pas changer le système actuel mais envisager la possibilité, à long terme, de donner au SWR la compétence de correspondre avec l'OSEC à ce sujet.

bb) Recherche d'un représentant en Suède par une entreprise suisse

L'Ambassade ne nomme pas de maisons de représentation mais donne des adresses d'associations de grossistes ou de producteurs ainsi que celles de revues spécialisées en suggérant à son correspondant d'y faire insérer une annonce. Son tarif s'élève à Fr. 30.- pour les cas simples.

Le SWR sélectionne une adresse de représentant avec lequel il a pris contact et pour lequel il donne des références bancaires. Il demande pour ce renseignement Fr. 30.- pour un membre et Fr. 100.- pour un non-membre.

Proposition : il arrive parfois que la méthode de l'Ambassade ne donne pas de résultats. Si son correspondant devait revenir à charge, l'Ambassade pourra mentionner, entre autres possibilités, le SWR.

./.

c) Recouvrement de créances

Tant l'Ambassade que le SWR recommandent aux créanciers suisses de s'adresser à un bureau d'encaissement ou à un avocat.

L'Ambassade, dans ce dernier cas, nomme son avocat de confiance. Le SWR donne l'adresse d'autres avocats.

Proposition : Il serait préférable que le SWR nomme également l'avocat de confiance de l'Ambassade. Cette question sera encore examinée d'entente avec ce dernier.

d) Foires

Depuis quelques années, le SWR s'est efforcé, d'entente avec l'OSEC, d'organiser un pavillon suisse à l'occasion de la plus grande Foire du pays. Il n'y a pas de raison de changer cette méthode et l'Ambassade, comme par le passé, se contentera d'accorder son appui à cette initiative du SWR.

e) Etudes de marchés

L'Ambassade, ne pouvant entreprendre un tel travail, n'indique que le nom de quelques entreprises spécialisées dans ce domaine.

Le SWR est en mesure, grâce à la documentation de la Enskilda Banken, de rédiger des études de marchés simples.

Proposition : l'Ambassade, suivant le cas, se mettra en rapport avec le SWR et lui demandera une documentation qui pourra éventuellement être remise à son correspondant suisse.

f) Renseignements concernant les prescriptions à l'importation et le régime des devises suédois

L'Ambassade répond dans la mesure du possible à ce genre de question qui est complexe et fluctuant. Si elle

n'y parvient pas, elle s'adresse aux autorités compétentes du pays dont les réponses prennent un certain temps avant de lui parvenir. Le SWR est capable de répondre à ces questions par retour du courrier, car il possède une documentation constamment tenue à jour.

Proposition : si l'Ambassade ne peut répondre, elle remettra, dans certains cas, la demande au SWR.

B- Activités propres au SWR

- organise des conférences en Suède et en Suisse;
- coordonne et organise une présence suisse aux Foires suédoises;
- publie pour ses membres un bulletin mensuel d'information;
- fonctionne comme Cour d'arbitrage à la requête des deux parties à un litige (suisse / suède).

Conclusion

Le SWR est un facteur valable de promotion des échanges commerciaux entre la Suisse et la Suède. Il faut par conséquent l'utiliser.

Son Secrétariat est encore peu structuré et dépendant de la Enskilda Banken. Plus il sera utilisé, plus il se structurera et gagnera en indépendance. Le garant de cette dernière est le Comité qui, de par sa composition, offre à cet effet les assurances voulues.

Stockholm, le 15 juin 1976

" " "

